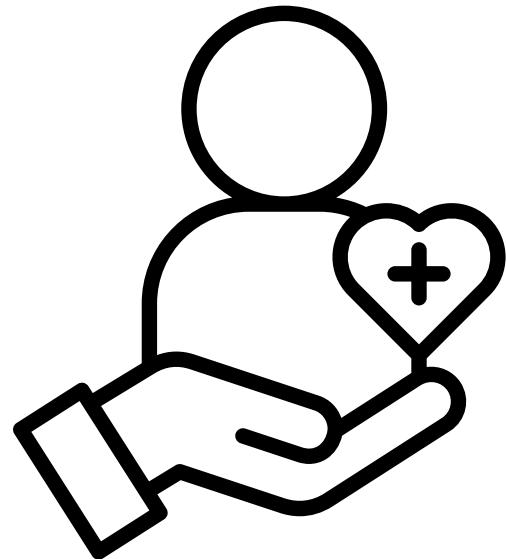


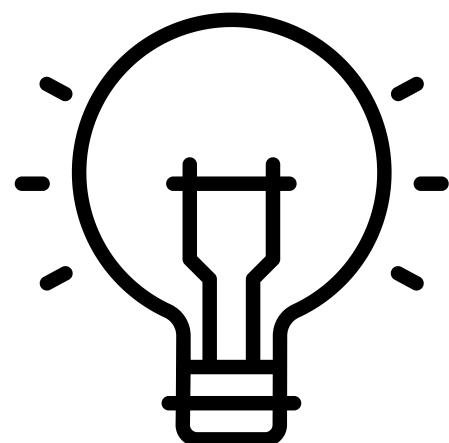
**Requête à la demande  
du Système National  
des Données de Santé**

**Les arrêts de travail des  
patients en Affection  
Longue Durée**



**Introduction :** Le Groupe de Travail national « Assurance maladie » de France Assos Santé s'intéresse aux défauts de couverture des arrêts de travail pour les patients bénéficiaires du régime d'ALD (Affection Longue Durée). Ceux-ci bénéficient d'un régime particulier pour les indemnités journalières (IJ) :

- le revenu de remplacement versé par l'assurance maladie pour compenser la perte de salaire d'un salarié pendant son arrêt maladie.

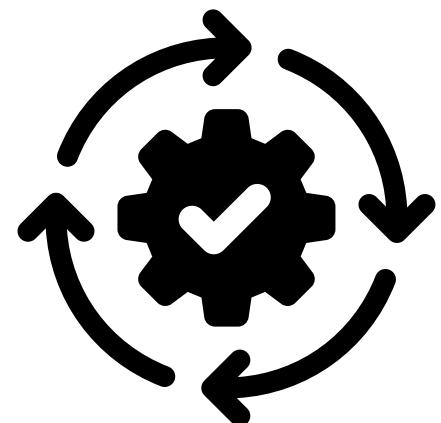


**Contexte :** Si le système de versement d'IJ en lien avec l'ALD est bien adapté aux personnes qui doivent s'arrêter longtemps (par exemple, un cancer avec un traitement lourd), il est moins adapté à celles qui ont une maladie chronique sans arrêts longs, seulement des arrêts courts et répétés :

- elles peuvent perdre des droits ou subir des situations injustes, car leur versement est limité dans le temps (période fixe de 3 ans après le premier arrêt + 1 an de prolongement maximum).



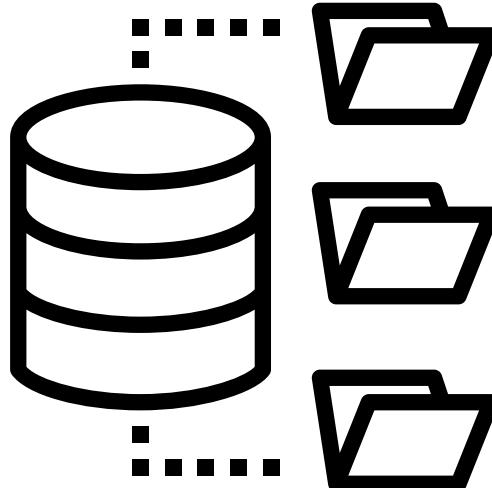
**Objectif :** Le projet est ainsi né de ce constat et des témoignages reçus par l'association d'usagers en difficulté. Le groupe s'est ainsi intéressé à quantifier le nombre de patients en ALD qui arrivent potentiellement au bout de leurs droits d'indemnités journalières ALD dans différentes situations, pour estimer de manière globale l'impact de ce dispositif de limitation des droits qui pose soucis pour un certain nombre de patient dont nous recevons les témoignages.



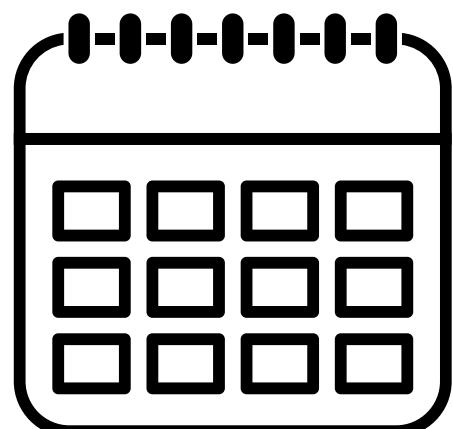
**Méthodologie :** Le projet a été réalisé sur les données médico-économique du Système National des Données de Santé (base principale) grâce au service de requête à la demande proposé par le Health Data Hub (la Plateforme des données de santé).



Il a été mené à bien avec l'accompagnement du guichet associatif des requêtes à la demande du SNDS, organisé par le Health Data Hub et France Assos Santé.



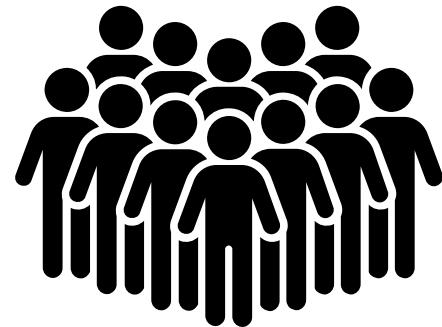
**Détail de la méthodologie :** Les données ont été extraites de la base principale du SNDS et ont été restituées sous forme d'indicateurs statistiques agrégées, réalisés par le pôle SNDS du HDH. L'algorithme d'extraction des données a été mis ensuite en libre accès sur [la Bibliothèque Ouverte d'Algorithme en Santé](#) du  **HEALTH DATA HUB**



3 périodes temporelles de 4 ans ont été définies pour l'extraction des données pour refléter la période de droits des patients en ALD : 2016 à 2019, 2020 à 2023 et 2021 à 2024



La requête ne permettant pas de faire du "suivi de parcours" l'extraction des données ne permettait pas de déterminer les périodes de droit réelles des assurés, ni le caractère consécutif ou non des indemnités journalières. Les statistiques descriptives obtenues ont donc des limitations dans l'interprétation qui peut en être faite en termes de causalité en particulier.

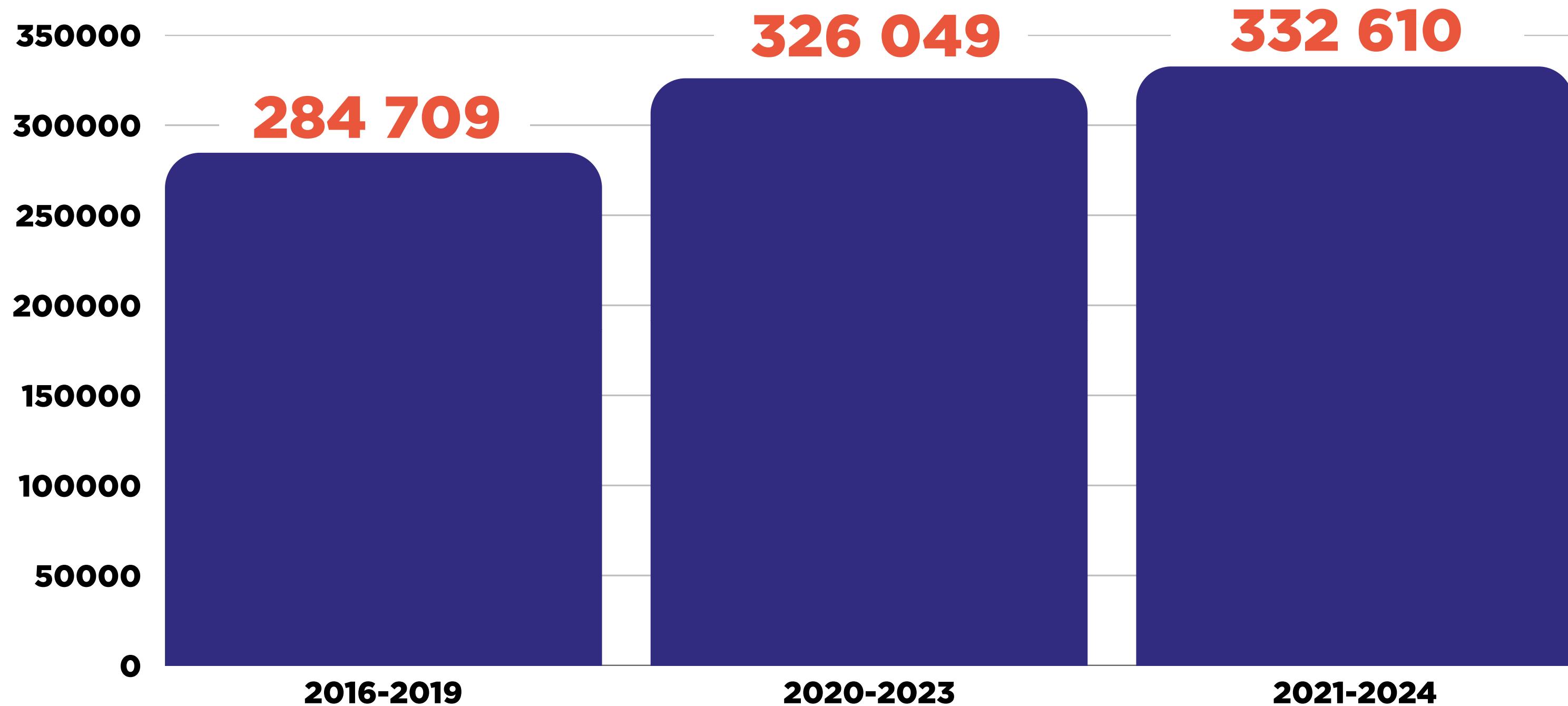


**Echantillon étudié :** Plusieurs sous-groupes ont été étudiés pour représenter une diversité de situations des patients vis-à-vis des situations d'arrêts de travail :

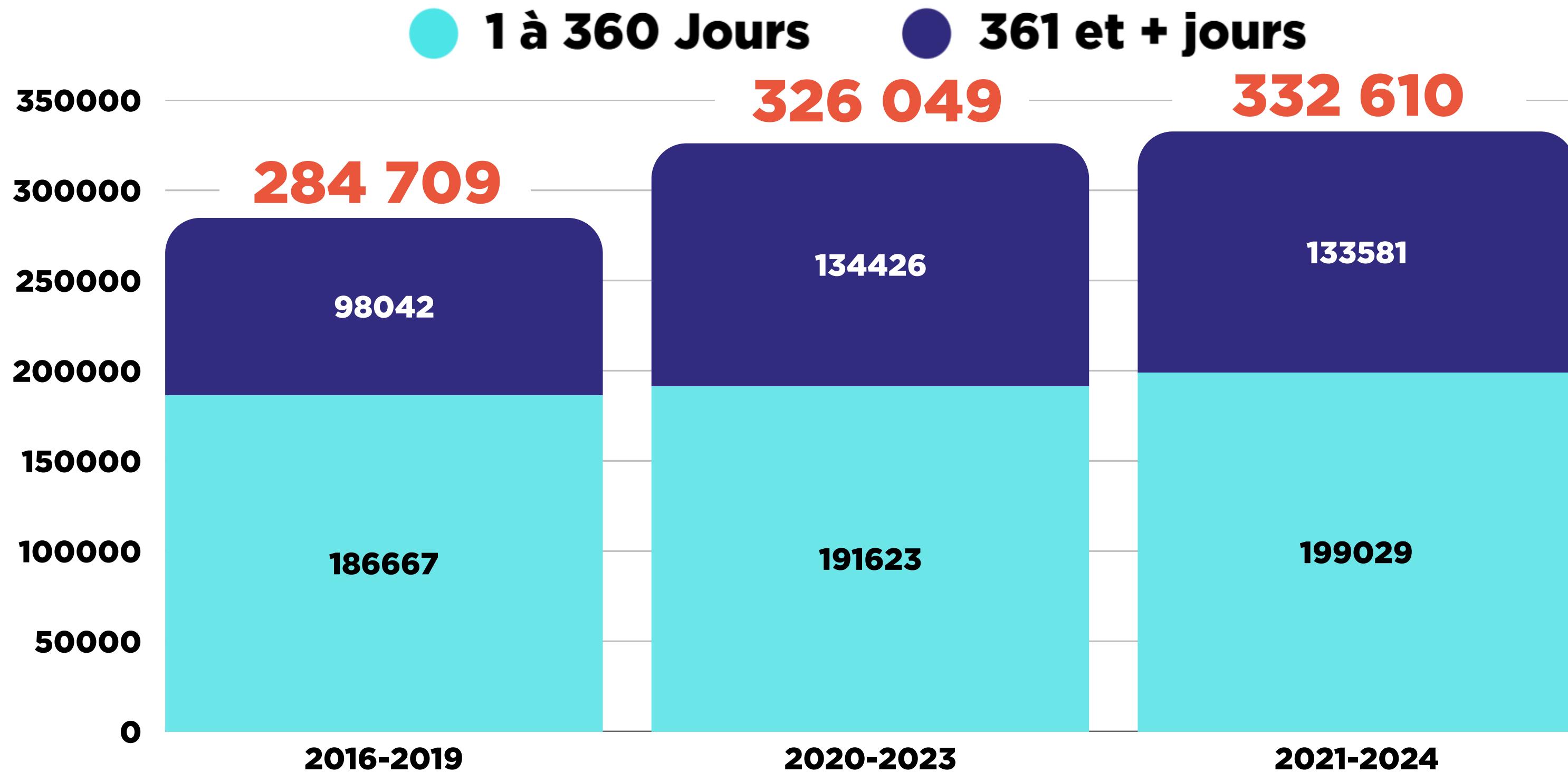
- la totalité des patients en ALD
- les patients en ALD Cancer qui ont habituellement des phases aigues et des arrêts longs
- les patients en ALD Diabète, maladie qui touche un large panel de personnes
- les patients en ALD Mucoviscidose, maladie qui concerne une population plutôt jeune.

Ainsi qu'une population supplémentaire, les patients en ALD nouvellement en invalidité à la fin de la période étudiée : par exemple pour 2021-2024, ceux qui sont entrés en invalidité en 2024, en regardant en arrière le nombre d'IJ ALD sur cette période qui a précédé leur entrée en invalidité.

**Graphique 1 : Dénombrement des personnes ayant eu au moins un arrêt de travail en lien avec leur ALD, sur chaque période de 4 ans étudiée.**



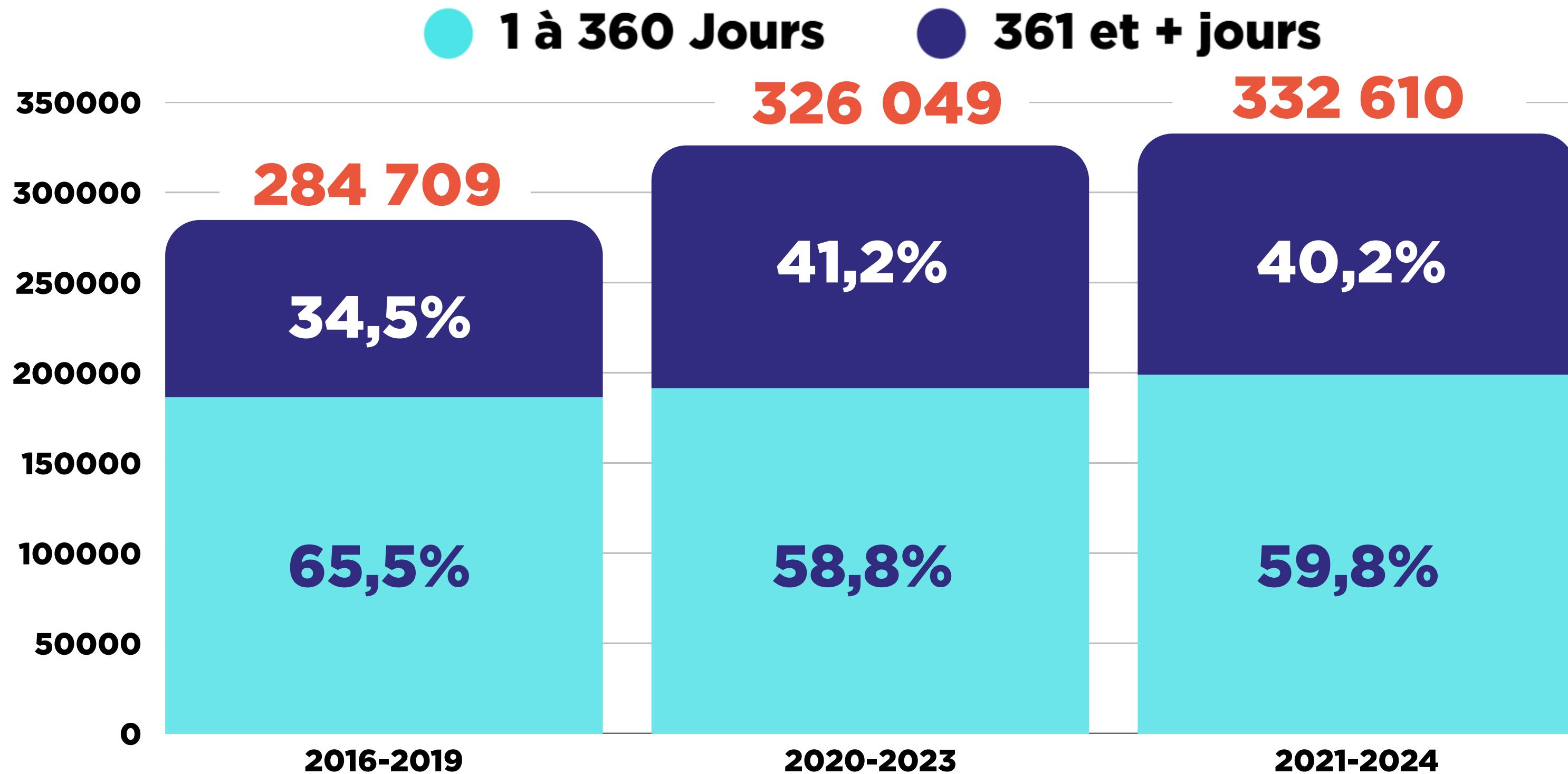
**Graphique 1 : Dénombrement des personnes ayant eu au moins un arrêt de travail en lien avec leur ALD, sur chaque période de 4 ans étudiée.**



## Graphique 1 : Dénombrement des personnes ayant eu au moins un arrêt de travail en lien avec leur ALD, sur chaque période de 4 ans étudiée.



**Graphique 2 : Proportion parmi les personnes ayant eu au moins un arrêt de travail en lien avec leur ALD, du nombre d'IJ ALD cumulées sur chaque période de 4 ans étudiée.**





**Analyse détaillée :** Le projet s'est intéressé à plusieurs sous-groupes de population :

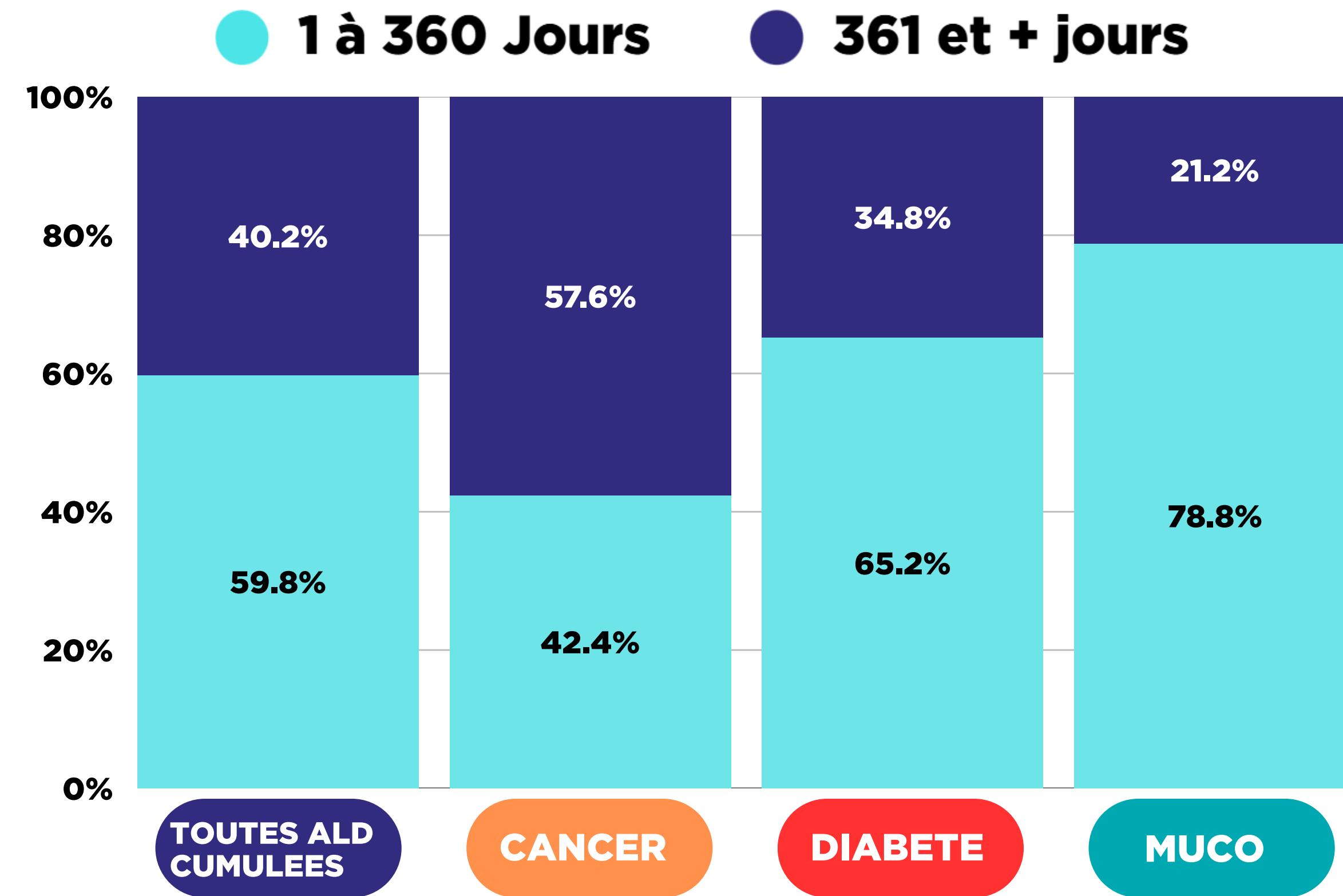
**TOUTES ALD  
CUMULEES**

**CANCER**

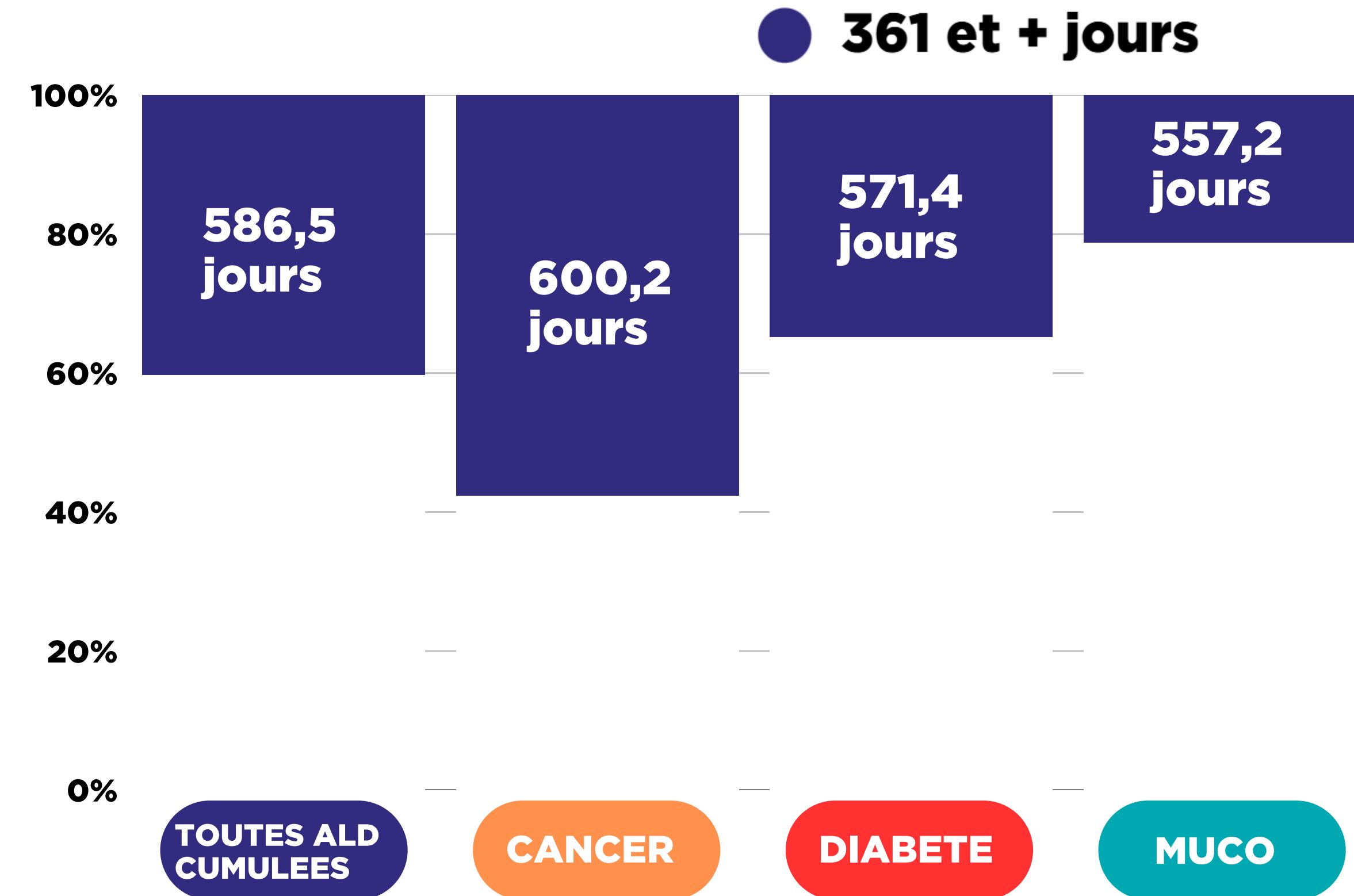
**DIABETE**

**MUCO**

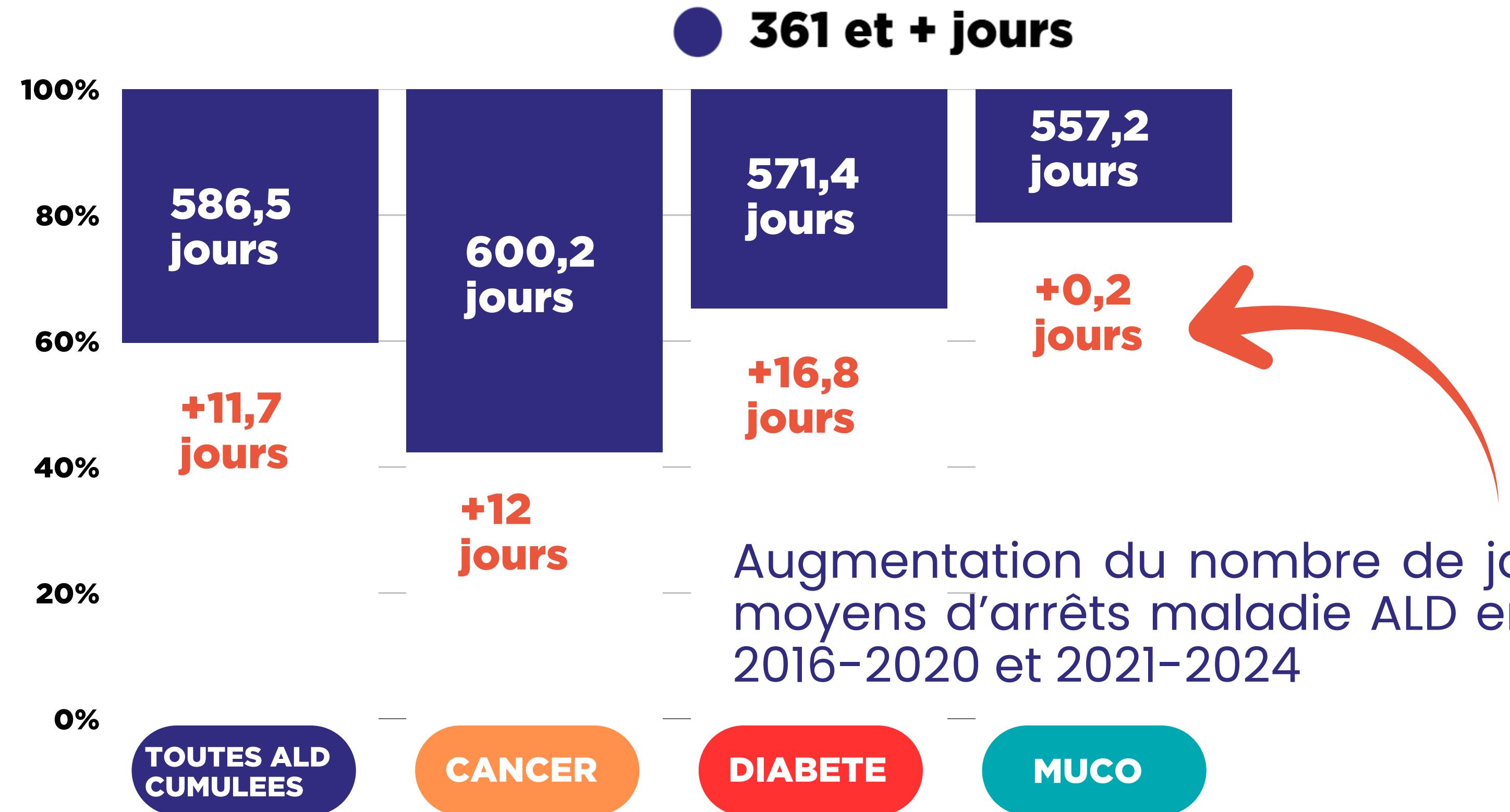
**Graphique 3 : Proportion du nombre de patient ayant moins ou plus de 360 jours d'arrets de travail en lien avec leur ALD, cumulés entre 2021 et 2024, pour les différents sous-groupes ALD étudiés.**



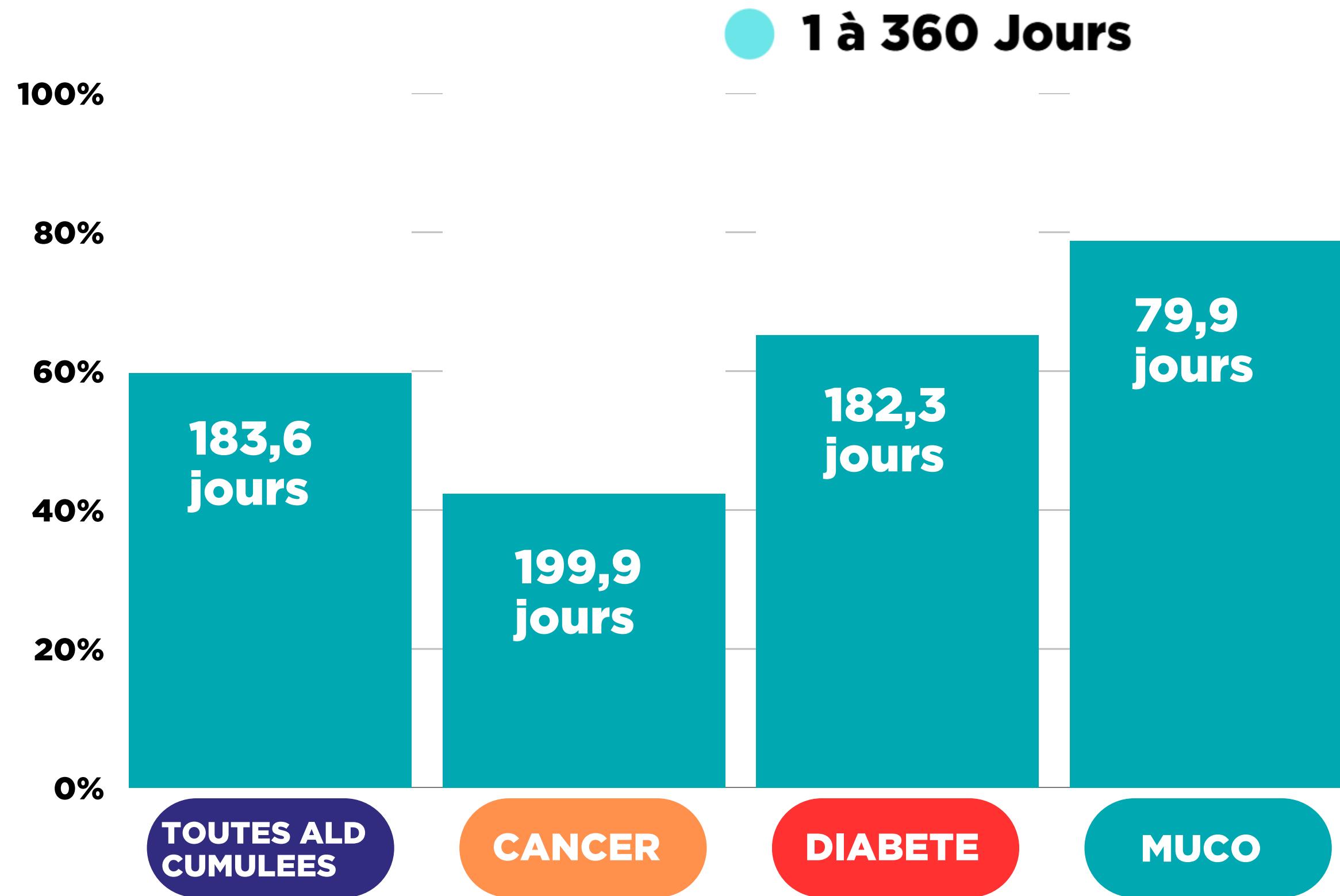
**Graphique 4 : Moyenne du nombre d'indemnités journalières en lien avec l'ALD, pour ceux qui ont cumulé plus de 361 IJ ALD sur la période 2021 à 2024.**



**Graphique 4 : Moyenne du nombre d'indemnités journalières en lien avec l'ALD, pour ceux qui ont cumulé plus de 361 IJ ALD sur la période 2021 à 2024.**



**Graphique 4 : Moyenne du nombre d'indemnités journalières en lien avec l'ALD, pour ceux qui ont cumulé 360 ou moins d'IJ ALD sur la période 2021 à 2024.**



**Analyse détaillée :** Le projet s'est intéressé à plusieurs sous-groupes de population :

**TOUTES ALD  
CUMULEES**

**CANCER**

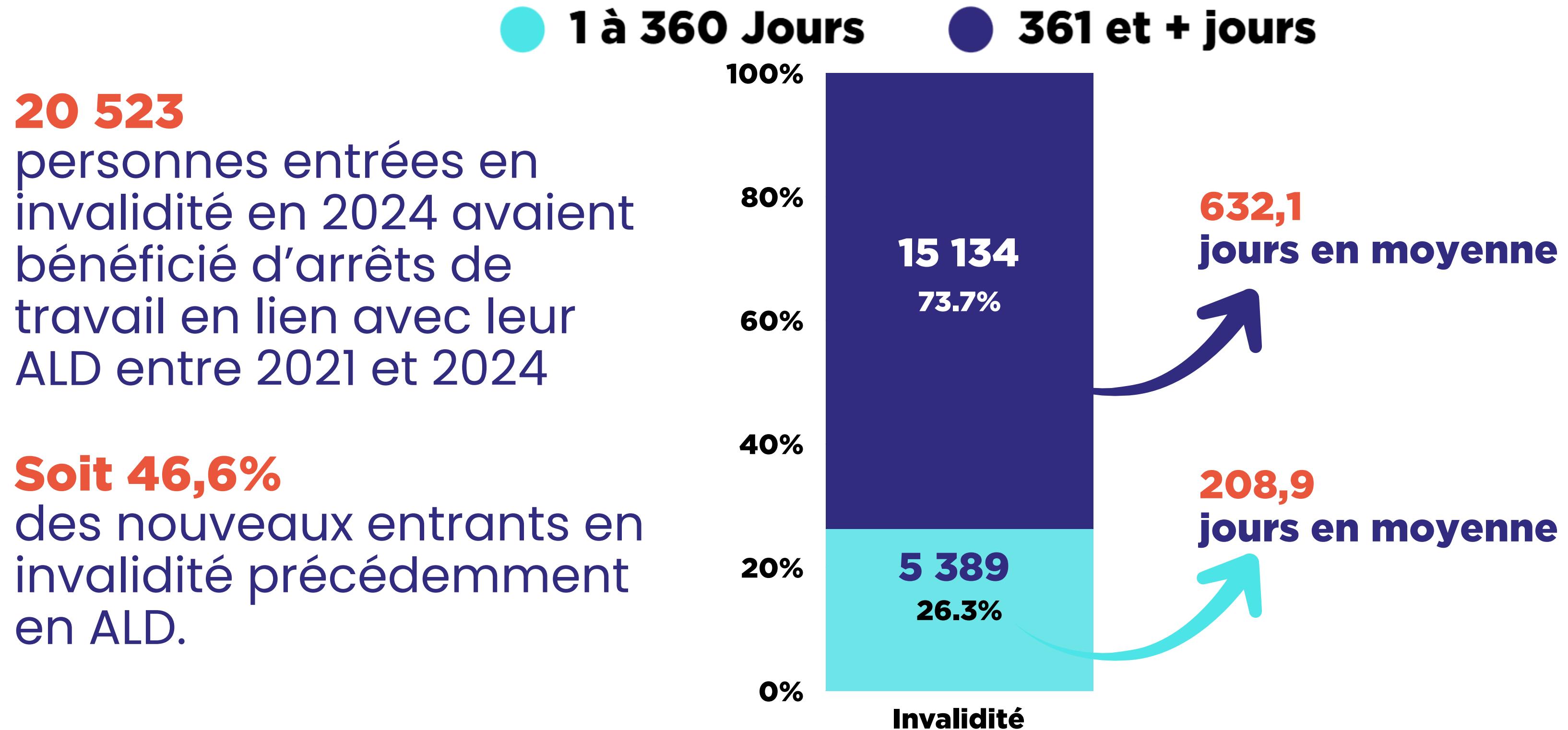
**DIABETE**

**MUCO**

**INVALIDITÉ**

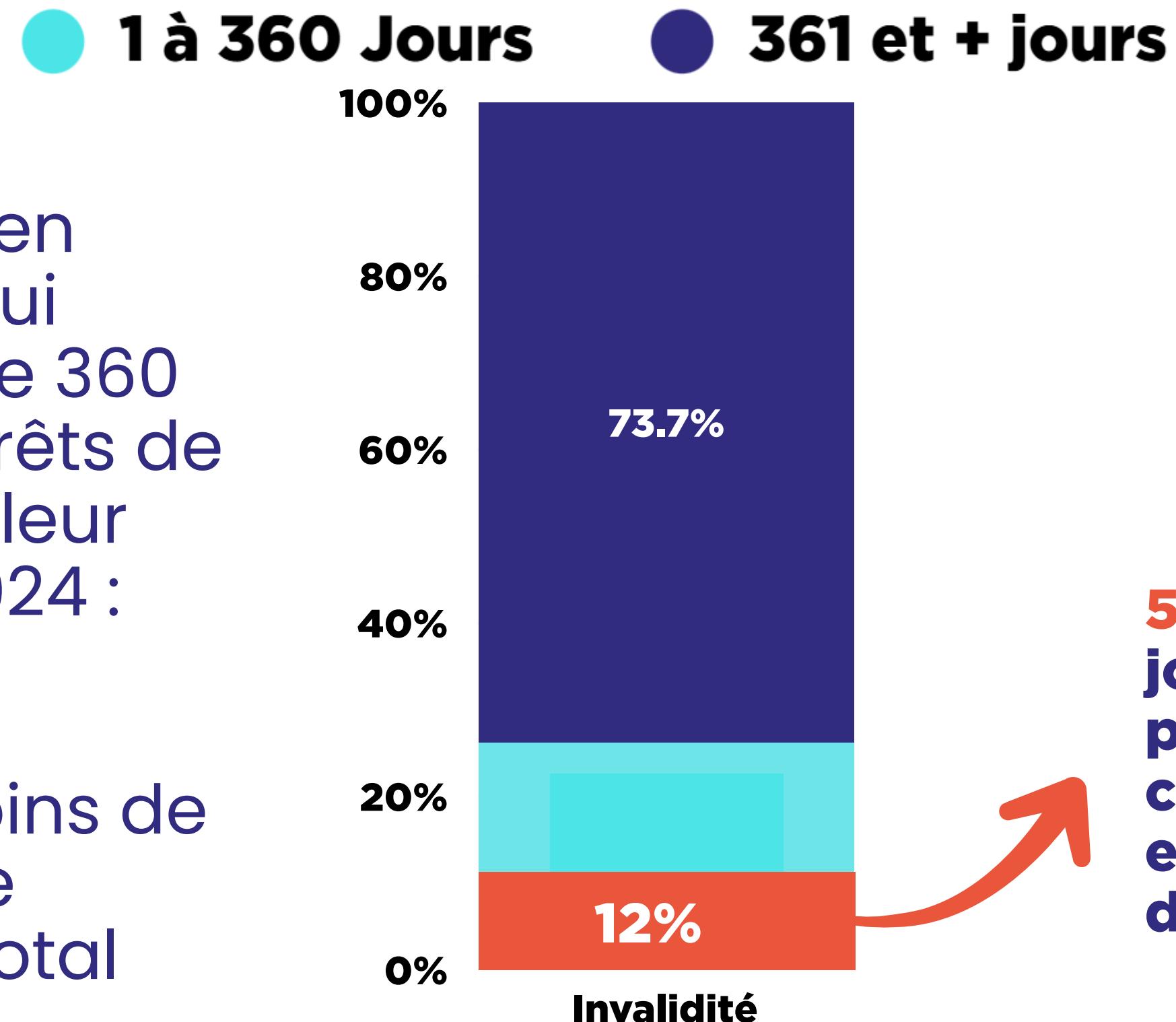
**Personnes nouvellement en invalidité à la fin de la période étudiée :** par exemple pour 2021-2024, ceux qui sont entrés en invalidité en 2024, en regardant en arrière le nombre d'IJ sur cette période qui a précédé leur entrée en invalidité.

**Graphique 5 : Proportion du nombre de patient ayant moins ou plus de 360 jours d'arrêts de travail en lien avec leur ALD, cumulés entre 2021 et 2024, pour les ALD entrants en invalidité en 2024.**

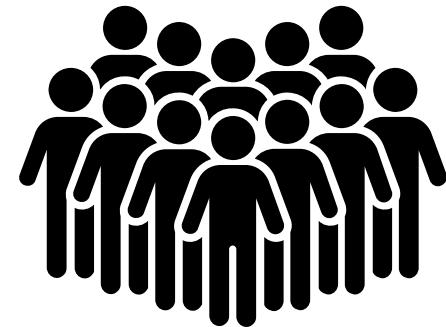


**Graphique 5 : Proportion du nombre de patient ayant moins ou plus de 360 jours d'arrets de travail en lien avec leur ALD, cumulés entre 2021 et 2024, pour les ALD entrants en invalidité en 2024.**

**parmi les 5 389**  
personnes entrées en  
invalidité en 2024 qui  
avaient bénéficié de 360  
ou moins jours d'arrêts de  
travail en lien avec leur  
ALD entre 2021 et 2024 :  
  
**40,1%**  
avaient cumulé moins de  
180 jours d'arrêts de  
travail, soit 12% du total



**55,8**  
jours en moyenne  
pour ceux ayant  
cumulé  
entre 1 et 180 jours  
d'IJ ALD



**Limites d'interprétation :** Les périodes temporelles étudiées ne correspondaient pas aux périodes de droits réelles des assurés.

données ne permettent pas de déterminer les raisons de l'entrée en invalidité, accident, demande du patient, etc. ou bien difficulté liée à la période de droits des IJ ALD.

Parmi les limitations d'interprétation du projet on notera également que dans certains cas, comme pour certains arrêts très courts et itératifs, le régime d'ALD n'est pas correctement appliqué par les caisses d'Assurance maladie / sécurité sociale.

Certaines IJ en lien avec un arrêt maladie prescrit en lien avec l'ALD peuvent donc avoir été versées comme des IJ normales et ne pas être comptabilisées dans les données disponibles.



**Principaux enseignements :** Ces résultats ont permis de mettre en avant que près de 200 000 patients en ALD étaient potentiellement concernés par la limitation des droits aux indemnités journalières en lien avec leur ALD, ils représentent d'ailleurs une majorité des patients en ALD qui ont bénéficié d'arrêts de travail en lien avec leur ALD.

D'un côté les situations d'arrêts longs, mises en évidence avec des durées en moyenne de 586,5 jours, justifient les dispositifs existants aujourd'hui pour ces patients. De l'autre les résultats du projet s'ajoutent aux témoignages et constats associatifs qui pointent les inadaptations du système actuel, pénalisant pour les patients avec des arrêts courts, qui ne sont pas que de cas particuliers mais représentent en réalité un grand nombre de personnes.



**Principaux enseignements :** Par ailleurs le basculement en invalidité pour les patients préalablement en ALD semble concerner davantage ceux ayant eu des arrêts longs. Cependant 12% de ceux qui avaient une ALD avant d'entrée en invalidité avaient eu des arrêts de travail dont le cumul était inférieur à 360 IJ ALD sur la période de 4 ans précédente. Un élément qui aurait pu hypothétiquement influencer leur entrée dans le dispositif d'invalidité s'ils arrivaient à la fin de leur période.

L'analyse des résultats obtenus va permettre de nourrir nos propositions pour créer des dispositions complémentaires pour les arrêts courts qui soient moins pénalisantes pour les usagers qui perdent leurs droits malgré une consommation faible d'IJ ALD.